



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE L'ETAT POUR LES TRAVAUX DE
RENOVATION THERMIQUE DES FAÇADES DE
L'ECOLE ELEMENTAIRE DE L'OUEST AU TITRE
DU DISPOSITIF « DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023 (DSIL) »**

**DÉCISION N° DM-23-106
EN DATE DU 20 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de de rénovation thermique des façades de l'école élémentaire de l'Ouest en vue de lutter contre les passoirs thermiques,

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'aide « Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL) » particulièrement sur la thématique « la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires »;

CONSIDÉRANT l'urgence de rénover nos bâtiments scolaires afin d'améliorer leur efficacité énergétique et de réduire considérablement leur perte d'énergie ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de l'Etat pour l'aménagement d'espaces publics;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de l'Etat une subvention au titre du dispositif d'aide « Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL) » d'un montant de 400 000 € soit 26% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230220-lmc1H10605H1-AR
Date de réception en Préfecture : 20/02/2023
Date de Publication : 20/02/2023